

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-168

**CONSTRUCTION DE L'ECOLE
D'ARCHITECTURE DE LA REUNION**

**1^{ère} PHASE DU POLE
D'AMENAGEMENT ET DE
CONSTRUCTION DURABLES**

**Approbation de la convention de mandat
de maîtrise d'ouvrage avec
la Société Publique Locale Avenir
Réunion**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

Absents représentés : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

Départ(s) en cours de séance : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n°2019-168

CONSTRUCTION DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION

1^{ère} PHASE DU POLE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DURABLES

**Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec
la Société Publique Locale Avenir Réunion**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 17 décembre 2019 relatif à l'approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLAR pour la construction de l'école d'architecture de la Réunion – 1^{ère} phase du Pôle d'Aménagement et de Construction Durables,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mandat permettant à la ville de Le Port de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la construction des nouveaux locaux de l'antenne de La Réunion de l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, correspondant à la 1^{ère} phase du Pôle d'Aménagement et de Construction Durables (PACD) à la SPLAR pour un montant de 319 500 € HT incluse dans l'enveloppe globale financière d'un montant de 6 864 000 HT ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer la convention de mandat avec la SPLAR et tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU